

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 11 septembre 2017, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Richard Tees
Danielle Woolley	

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-09-145

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

17-09-146

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 août 2017.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe que des travaux de voirie ont été exécutés soit :

- Travaux de fossé et de ponceaux sur le chemin du Lac-Beaven
- Abaissement des accotements sur le chemin Tassé
- Travaux de fossé et de ponceaux dans le Domaine Mont-Blanc ainsi que de l'abaissement d'accotements sur la rue de Berne

Des travaux seront exécutés sur les chemins Larose, Lac-Munich et Lac-Verdure au courant de la semaine prochaine.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe que son assistante ainsi que lui-même assisteront à une formation pour le logiciel BeeON mercredi le 13 septembre. Il s'agit d'un logiciel pour les mesures d'urgence.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'elle a assisté aujourd'hui en avant-midi à l'assemblée générale de prévoyance envers les aînés. Mme Woolley mentionne également qu'elle va continuer le dossier.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe qu'elle travaille sur la préparation de la journée de la culture du 30 septembre. Elle invite l'ensemble des citoyens présents. La vidéo « Trésors culturels » sera dévoilé de 13h00 à 15h00 lors de cette journée.

Mme Drouin informe également que le 16 septembre il y a une journée pour faire découvrir le corridor aérobique dans le cadre de Canada 150 avec diverses activités dans les Municipalité de Montcalm, Arundel, Huberdeau et Amherst. Une course à pied est organisée le matin à Montcalm, un circuit de découverte sera également proposé ainsi que le dévoilement de l'œuvre de Jean Bisson Biscornet à 13h00.

Steven Larose, maire, informe que deux coupes forestières auront lieu sur le territoire de Montcalm dans les prochaines semaines. La première est une coupe forestière dans le secteur du Domaine Richer exécutée par la Scierie Carrière. Une rencontre aura lieu le 28 septembre prochain avec le MERN, la municipalité, le Regroupement des propriétaires du Domaine Richer et l'association des résidents du Lac Munich afin de discuter des impacts des travaux et des mesures de mitigations.

La deuxième coupe est en lien avec le projet de ligne à 120 kV du Grand-Brûlé où plusieurs voyages de bois circuleront sur les chemins de Jackrabbit et Larose. La municipalité sera en communication constante avec Hydro-Québec afin d'assurer la protection de nos cours d'eau, la sécurité sur nos routes et un impact minimal sur la quiétude des lieux.

Monsieur Larose mentionne également que la vidéo « Trésors culturels » sera dévoilé prochainement et que celui-ci est très beau.

Il informe que toutes les municipalités sont actuellement en processus de préparation pour les élections municipales, ce qui ralentit un peu les opérations.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ

17-09-147

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois d'août 2017, pour la somme de 3 191.21 \$

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4787 à 4801 :

17-09-148

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL CANADA	267,33	SERVICE TÉLÉCOPIEUR JUIL-AOÛT
	BELL MOBILITÉ	38,13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	BELL MOBILITÉ	161,97	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	677,10	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	483,16	ÉCLAIRAGE DES RUES
	CORP. PETROLES PARKLAND (061)	188,72	ESSENCE CAMION VOIRIE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	8 057,18	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	3 588,33	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	4 897,74	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	16 721,47	DÉPÔTS DIRECTS
4786	LA MER DE TRANQUILLITÉ	620,00	TRAVERSINS - YOGA
	TOTAL PAYÉ EN AOÛT 2017	35 081,13	
4787	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	76,80	ANALYSES D'EAU
4788	GUYLAIN CHARLEBOIS	150,00	SERVICE ANALYSES D'EAU POTABLE
4789	CORPORATE EXPRESS	153,28	FOURNITURES DE BUREAU
4790	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	1 924,65	ENSEIGNES, ADRESSES RÉFLÉCH. POTEAUX, ACC.
4791	MATERIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	48,43	PIERRE ET ACCESSOIRES
4792	ELECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	316,18	GYROPHARE - CAMION VOIRIE
4793	CENTRE D'HYGIÈNE	52,78	PRODUITS MÉNAGERS
4794	PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS	505,89	SERVICES PROFESSIONNELS
4795	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	2 471,97	NIVELAGE SECTEUR SUD: 1954.58 \$ NIVELAGE SECTEUR VERDURE: 517.39 \$
4796	AUPRIX MONIQUE, LÉGER PIERRE	488,19	REMB. TAXES PAYÉES EN DOUBLE
4797	MICHAEL DOYLE	148,03	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET OUTILS
4798	2732-3617 QC INC. (ACIER AJF)	2 931,86	STATION DE RÉPARATION DE VÉLO
4799	LA COOP FERMES DU NORD	313,97	SEMENCE (TECQ) ET JERRICANE (ESSENCE)
4800	GAZEBEC	11 468,76	GAZEBO AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
4801	ANDRÉ CHAREST, CPA	5 978,70	AUDIT 2016
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE SEP	27 029,49	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2017**

17-09-149

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.4 **CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

17-09-150

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est entré en fonction le 3 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier prévoit une période de probation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du rendement du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'officialiser la nomination de Monsieur Michael Doyle à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

17-09-151

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a mandaté la firme Parent-Labelle Architectes pour la préparation du dossier préliminaire, du dossier d'exécution et de l'appel d'offres pour la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'un concept a été retenu et que les plans et devis ont été déposés à la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a procédé à un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau garage municipal selon les plans et devis fournis par Parent-Labelle Architectes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

• Groupe Laverdure Construction	396 383.81 \$
• Équipe Landco	262 700.00 \$
• Construction Donald Provost	224 143.76 \$
• Gestion U.H.T.M. Inc.	166 128.60 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Parent-Labelle Architectes a analysé la conformité des soumissions et recommande d'accorder le contrat de construction au plus bas soumissionnaire puisque celui-ci a fourni les documents et informations demandés et que sa soumission apparaît conforme;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- d'octroyer le contrat de construction d'un garage municipal au plus bas soumissionnaire, Gestion U.H.T.M. Inc., pour la somme de 166 128.60 taxes incluses;
- d'affecter 75 000\$ de ladite dépense au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- d'autoriser le directeur général et le maire à signer tous les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 12, CHEMIN DU LAC-EARL QUANT À LA MARGE LATÉRALE

17-09-152

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure eu égard à l'agrandissement du bâtiment principal au 12, chemin du Lac-Earl quant à la marge latérale a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire la seule possibilité d'agrandissement serait sur le côté ouest puisque au sud se situe la bande de protection riveraine, au nord l'installation septique et à l'est la présence d'une cheminée ainsi que la galerie;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté se situe au-dessus d'un atelier de rangement existant et d'une partie adjacente audit atelier du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 193-2002 quant à l'article 6.2.2 : Marges de recul latérales et arrières;

CONSIDÉRANT QUE ledit article 6.2.2 exige une marge latérale de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale de l'agrandissement projeté serait de 2,8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'écart de ladite marge de 2,8 mètres est importante relativement aux exigences de l'article 6.2.2 du règlement de zonage numéro 193-2002;

CONSIDÉRANT QUE la remise existante n'a pas obtenu de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté empièterait dans la marge de recul riveraine de 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure et invite le demandeur à trouver d'autres possibilités d'agrandissement pour le 12, chemin du Lac-Earl, lot 26-10, rang E.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le conseil refuse ladite demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 12, chemin du Lac-Earl.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À LA SUPERFICIE D'UN GARAGE PROJETÉ AU 1390, MONTÉE DE MONTCALM - DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE PENDANT LAQUELLE LE CONSEIL STATUERA SUR CETTE DEMANDE**

17-09-153

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure eu égard à la superficie d'un garage projeté au 1390, Montée de Montcalm a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 7.3: Superficie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil statuera sur ladite demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 octobre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 RELATIVEMENT À L'USAGE RÉSIDENCE DE TOURISME**

17-09-154

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

Une copie dudit règlement a été remise au conseiller absent dans les délais impartis.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Montcalm a adopté le règlement de zonage portant le numéro 193-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 afin de régir un nouvel usage relativement à la résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil du 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE deux assemblées de consultation publiques ont été tenues le 3 juillet 2017 et le 27 juillet 2017 afin d'informer les citoyens sur les modifications au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 14 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide visant à ce que ledit projet de règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter n'a été reçue dans les délais impartis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 193-1-2017 modifiant le règlement de zonage 193-2002 relativement à l'usage résidence de tourisme.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

17-09-155

8.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'août 2017 pour la somme de 2 471.97 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 RATIFICATION DE LA DÉPENSE RELATIVEMENT AUX TRAVAUX D'URGENCE SUR LA RUE PRINCIPALE

17-09-156

CONSIDÉRANT QU'UNE partie de la rue Principale s'est effondrée dû à des canalisations vétustes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité

- de ratifier la dépense relativement aux travaux d'urgence effectués sur la rue Principale, pour la somme de 7 114.75 \$ taxes incluses;
- d'autoriser le paiement de ladite dépense et
- d'autoriser le pavage de cette section de la rue Principale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 **OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UN TRONÇON DU CHEMIN DU LAC-MUNICH OUEST**

19-09-157

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM), une aide financière est octroyée pour effectuer des travaux de pavage d'un tronçon du chemin du Lac-Munich ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a lancé un appel d'offres afin de réaliser lesdits travaux de pavage d'un tronçon du chemin du Lac-Munich ouest;

CONSIDÉRANT QUE suite audit appel d'offres par voie d'invitations écrites relatif auxdits travaux, trois soumissions ont été reçues dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions sont les suivants (taxes incluses) :

1. Uniroc Construction Inc.	48 282.95 \$
2. Asphalte Bélanger Inc.	30 957.01 \$
3. LEGD Inc.	42 927.07 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Asphalte Bélanger, répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour les travaux de pavage d'un tronçon du chemin du Lac-Munich Ouest à Asphalte Bélanger, au montant de 30 957.01\$ taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **AUTORISATION DE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX D'ÉMONDAGE POUR LE SECTEUR DU LAC-VERDURE**

19-09-158

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'émondage sont nécessaires pour le secteur du Lac Verdure relativement au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission pour la réalisation des travaux par Contracteur forestier Alain Lahaie Inc. est de 7 140.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la dépense relative aux travaux d'émondage pour le secteur du Lac Verdure à Contracteur forestier Alain Lahaie Inc., au montant de 7 140,00 \$, avant taxes;
- d'affecter ladite dépense à l'excédent de l'exercice financier courant ou le cas échéant à l'excédent non affecté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.5 **AUTORISATION D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE CONCERNANT L'ÉTUDE DE DRAINAGE DU CHEMIN TASSÉ**

19-09-159

CONSIDÉRANT QU'il existe une problématique récurrente de drainage sur le chemin Tassé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm souhaite corriger la problématique;

CONSIDÉRANT QUE des travaux dans des cours d'eau seront requis, nécessitant l'autorisation du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'ingénierie est requise pour produire une telle demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'octroyer à la firme Les Consultants S.M. Inc. le mandat de diagnostiquer les problèmes d'inondation, de valider la capacité et l'état des ponceaux ainsi que les axes naturels d'écoulement, de déterminer la solution optimale, de produire les plans et devis, et de produire la demande d'autorisation au MDDELCC, pour la somme de 12 400 \$, avant taxes;
- d'affecter ladite dépense au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

10.1 **TENUE D'UN 5 À 7 – FÊTE DES BÉNÉVOLES**

17-09-160

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un 5 à 7, vendredi le 10 novembre 2017, pour la somme de 1 500 \$ taxes incluses, afin de souligner le travail exceptionnel des bénévoles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'ŒUVRE D'ART DE JEAN BISCORNET**

17-09-161

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm s'est inscrite au programme Je pARTicipe organisé par la MRC des Laurentides dans le but de favoriser l'appropriation du parc linéaire;

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité de Montcalm de valoriser l'art et la culture par la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de Montcalm a été retenu pour l'installation d'une œuvre dans une zone à percée visuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'engage, après confirmation du projet par la MRC des Laurentides, à faire réaliser, selon le devis qui sera fourni par la MRC, l'infrastructure nécessaire à l'installation de la sculpture et en assure par la suite l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'aménagement du site de l'œuvre d'art de Jean Biscornet à Gilbert P. Miller & Fils Ltée pour la somme de 2 000 \$, avant taxes. La MRC des Laurentides assumera un montant de 1 500\$ à même cette dépense.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 **DÉVOILEMENT DE LA POLITIQUE MADA**

17-09-162

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a confirmé officiellement son intérêt à améliorer les conditions de vie des aînés et à les inclure dans la vie sociale de la communauté selon la résolution 15-12-212 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a adopté la politique MADA et son plan d'action à la séance de conseil du 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi a été formé pour assurer la mise en œuvre du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a planifié un événement pour le dévoilement de la politique MADA le 29 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser un budget de 1000 \$ pour le dévoilement de la politique MADA le 29 septembre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **ADOPTION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES (RINOL)**

17-09-163

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) a adopté, le 17 août 2017, ses prévisions budgétaires pour l'année 2018, lesquelles totalisent 1 815 875.99\$, dont la quote-part pour la Municipalité de Montcalm est de 106 250.47\$;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel de loyer imposé à la RINOL est au montant de 21 793 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides doivent être adoptées par les municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE le tout a été adopté à la majorité du conseil d'administration de la RINOL lors de la séance tenue le 17 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm adopte les prévisions budgétaires pour

l'année 2018 telles qu'adoptées par la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL), et ce pour une quote-part nette de 84 457.47 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **VARIA**

S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-09-164

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de clore la séance du 11 septembre 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier